



MOUSSY

In medio stat virtus

Décembre

Année 2017, N° 18

S'engager pour la vie de son village



Si l'on veut faire bouger les choses, ne pas être passif face à ce qui nous concerne, apporter sa réflexion lors de la mise en place de projets communaux, en un mot, défendre la vie de village, il faut s'impliquer dans la vie de sa commune.

MOUSSY et vous

Lettre d'information

La maison de village



Contrat rural - Avec le concours  Ile de France 

La réunion de conseil du vendredi 8 décembre s'est tenue pour la première fois dans la maison de village. La construction est maintenant terminée. La maison de village sera utilisée de façon commune entre la mairie et le foyer rural. Celui-ci, dont le rôle premier est de proposer et d'organiser des événements en lien avec les habitants du village, peut désormais profiter de cet espace.

Les aménagements au droit de l'entrée des bâtiments communaux et de l'entrée principale de la maison de village sont en cours de réalisation. La troisième et dernière opération portant sur l'aménagement intérieur de la mairie et notamment de l'ancienne école débutera en 2018 ; une inauguration devrait avoir lieu à la fin de celle-ci.

Dans ce numéro :

<i>Vie du village</i>	2
<i>Travaux</i>	2
<i>Gros plan sur...</i>	3
<i>Divers</i>	3
<i>Comment nous joindre</i>	4
<i>Arbre de Noël</i>	4

Le mot du maire



Cette année aura été marquée par la construction de la maison de village pour laquelle les travaux prennent fin. Dix mois auront été nécessaires avant d'organiser la première réunion du conseil qui s'est déroulée le 8 décembre dernier. Avec les ateliers communaux, la commune se dote de nouveaux bâtiments publics qui s'intègrent parfaitement à la mairie. Cela m'amène à rendre hommage à l'édile, Jean-Baptiste SANSIER, qui fut à l'origine de la « maison commune » comme on l'appelait naguère.

C'est en 1878 que ce bâtiment fut inauguré comme l'attestent les inscriptions toujours visibles sur la cloche de la mairie où figure le nom du maire de

l'époque. Celui-ci aura rendu au village qui n'a jamais été dépendant d'un autre, ses lettres de noblesse (Un exemple : <http://www.moussy.fr/notre-village/un-peu-d-histoire/1886-un-courrier-pour-l-independance-de-moussy>).

Avec l'aide de vieilles familles locales, certaines encore présentes aujourd'hui, il aura permis aux jeunes moussyacoises et moussyacois, d'être scolarisés sur leur lieu d'habitation.

Les maires se sont succédés, contribuant ainsi à perpétuer cette volonté d'indépendance tout comme avant eux les seigneurs locaux, en lignée sans discontinuer au cours des siècles. Moussy peut donc s'appuyer sur ce passé. Mais est-ce suffisant pour qu'il survive aux grands bouleversements actuels ?

A l'heure où les villages de France fusionnent voire disparaissent carrément et deviennent des satellites d'une commune plus importante (c'est le cas de Gadancourt qui sera un hameau

d'Avernes le 1er janvier 2018), le contrat rural que réalise la mairie fait de Moussy une commune qui avance, à contre-courant peut-être, penseront certains.

En 2008, j'avais bon espoir que l'école communale puisse rouvrir mais force est de constater qu'en une décennie, les temps ont changé. Non seulement point de création d'école envisageable à ce jour, mais pire, l'existence même du village est tout simplement, plus que jamais, menacée. En effet, croire que notre commune subsistera en tant qu'entité, relève malheureusement presque de l'utopie. Il est regrettable de perdre ce que la France avait sans doute réussi mieux que d'autres pays : une démocratie de proximité animée par des femmes et des hommes qui n'avaient pas d'autres ambitions que de servir le bien public tout en respectant la liberté de chacun. Ce ne sont pas nos petits villages qui

coûtent cher à l'état français !

Je vous invite, vivement, à devenir des citoyens de proximité, à participer à l'animation du village, à devenir des acteurs de la vie locale.

Ce n'est pas la quantité qui fait la qualité. Les regroupements ne sont pas ce que l'on croit : les coûts financiers n'ont cessé de croître et les services à la population ne sont pas plus nombreux voire moindres. Si on se réfère aux cycles qui ont marqué l'histoire des communes, peut-être reviendrons-nous, après avoir expérimenté ces fusions, à la commune dans son état initial c'est-à-dire indépendante et libre dans ses choix. En attendant le conseil municipal et moi-même, souhaitons à chacune et à chacun d'entre vous, de très bonnes fêtes de fin d'année.

Philippe Houdaille

Vie du village

Pour le bien de tous...



• Naissance



Saluons l'arrivée d'un enfant dans notre village :

John BAURIN-LECOMTE

Né le 17 octobre 2017

Le Conseil municipal adresse ses vœux de belle vie aux parents et leur enfant.

• Elections législatives

Le vote de juin dernier relatif à l'élection de notre députée a été invalidé le 18 novembre.

Aussi, les électrices et les électeurs de la 1ère circonscription du Val d'Oise dont dépend Moussy sont appelés à retourner aux urnes en début d'année 2018.

• Plan Local d'urbanisme

Le PLU entre dans sa dernière phase de réalisation.

Le projet définitif a été approuvé lors de la réunion de conseil du 29 août dernier.

Les personnes publiques associées (PPA) ont 3 mois pour émettre leur avis. Au terme de ce délai, une enquête publique d'un mois sera réalisée. **Celle-ci commencera le 21 janvier et se terminera le 20 février 2018.** Un commissaire-enquêteur a été désigné par le tribunal administratif. A cette occasion, les habitants pourront s'exprimer et faire part de leurs remarques.

Monsieur le Préfet prendra un arrêté au mois de mars 2018 pour la validation définitive.

Pour en savoir plus :

www.moussy.fr - rubrique PLU



• Le respect, pas l'incivilité



Pour rappel aux enfants, aux jeunes en général et à leurs parents. Cette année 2017 a été marquée par des actes d'incivilités nombreuses. Les places de la vieille mare et du Prieuré, l'abreuvoir et l'étang ont été (trop) souvent la cible de diverses personnes malintentionnées : en effet, détritrus de toutes sortes (papiers, bouteilles vides ou cassées, mégots de cigarettes, voire d'autres substances...) jonchent le sol de ces lieux. Nous avons constaté également des jeunes qui se sont introduits dans des propriétés privées, des chaises balancées dans l'étang, certaines ont été brûlées... **Il est essentiel que les utilisateurs, de tous âges, respectent ces lieux, leurs limites et leurs règles.**

L'étang est situé dans une zone protégée où flore et faune abondent. Dans ce contexte, la mairie sera amenée à prendre

prochainement un arrêté réglementant l'accès à l'étang. Ces délits ne doivent pas être imputés aux seuls jeunes du village, mais certains d'entre eux ont leur part de responsabilité, ce qui est regrettable, même si l'on peut reconnaître depuis septembre une légère régression du vandalisme.

• Fibre optique



Les 50 logements qui composent notre commune devraient être intégralement reliés au réseau internet fibre optique d'ici la fin de 2018. L'opérateur TDF a été retenu pour effectuer les travaux sur la totalité du territoire de la communauté de communes Vexin centre. Elle prend à sa charge la quote-part financière de l'ensemble des communes de son territoire. D'autres informations seront diffusées ultérieurement. Pour en savoir plus :

<http://ccvexincentre.fr/tres-haut-debit-foyers-de-cvc-2019/>



Travaux de dernière minute

Le lundi 4 décembre est un jour que nous n'oublierons pas de sitôt. En effet, 2 pannes aux conséquences assez importantes, ont été détectées. L'une d'entre elles concerne le système central du chauffage de la mairie et l'autre la cloche de l'église.

• Chauffage de la mairie

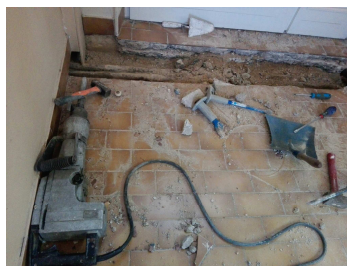
Une canalisation du système de chauffage de la mairie est percée. Rappelons que la chaudière permet d'alimenter en chauffage les bureaux mais également les logements au-dessus et à côté du bâtiment public. Les tuyaux en cause,

probablement plus que vétustes, sont enterrés et se trouvent au droit de la porte d'entrée principale de la mairie. Cela a nécessité de creuser une tranchée de la largeur du couloir afin d'en extraire les éléments usagés. Ne disposant plus de chauffage, un plombier est intervenu en urgence afin d'isoler la partie défaillante du réseau en posant des vannes de mise à l'arrêt. Cette opération a permis de remettre la chaudière en fonctionnement et de ré-alimenter ainsi en chauffage une partie de la mairie et du logement d'en haut et la totalité du loge-

ment « annexe ». La réparation aura lieu très prochainement, occasionnant de facto une dépense imprévue dont nous nous serions volontiers passés.

• La cloche de l'église

Dans le même temps, alors que la société d'entretien des horloges intervenait dans le cadre d'une maintenance annuelle, il a été détecté sur la cloche une fissure nécessitant l'arrêt de la volée. Seul le marteau peut être utilisé. Le détail de la réparation et le coût que celle-ci va engendrer nous sont inconnus pour le moment. Malheureusement,



La tranchée où se trouvent les canalisations percées.

l'angélus ne sonnera donc plus pendant un certain temps.

Si, comme pour certains, le tintement de la cloche vous manque, nous l'avons enregistré. Vous pouvez l'écouter ici : http://www.moussy.fr/images/Audio/Cloche_Eglise.mp3

Gros plan sur...

... LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DES JEUNES DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE.

Ils se nomment Robin PRUVOST et Ronan LE CLEGUEREC. Tous deux siègent au Conseil Intercommunal des Jeunes de la CCVC (CIJ) et représentent la commune de Moussy.

Mis en place en avril dernier, le CIJ de la CCVC (ouvert aux 35 communes qui la composent) permet aux jeunes des communes disposant de représentants de se retrouver pour mener ensemble des actions en faveur du territoire.

Les 17 conseillers que comptent le CIJ se sont répartis

dans 3 commissions créées lors de la réunion de son installation en date du 25 avril dernier :

- Environnement
- Transport
- Événementiel

Robin et Ronan sont délé-



Le Conseil Intercommunal des Jeunes



gués à la commission sport au sein de la commission

événementiel.

Leurs parents en sont les référents.

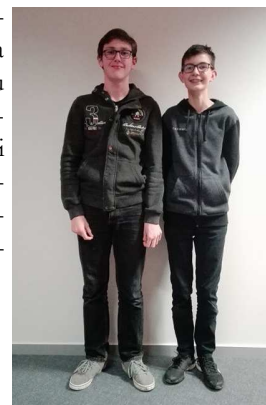
Nous ne pouvons que nous réjouir de cette initiative proposée par la commission jeunesse de la CCVC et nous sommes fiers des deux moussycois qui participent activement à ce con-

seil. Moussy est dignement représenté, ce qui ravi le maire et son conseil municipal et qui ne

laissera pas indifférents les habitants de Moussy. Preuve que notre village vit... Bravo et merci à eux.

Des informations sur les actions menées par le CIJ seront diffusées dans les futures publications de « Moussy et vous » et sur le site de la commune.

Nos deux conseillers ont été présentés officiellement à la réunion du conseil municipal qui s'est déroulée le vendredi 8 décembre dernier.



Robin Pruvost - Ronan Le Clégürec

Divers

• Inscriptions sur les listes électorales



Pour s'inscrire sur la liste électorale de la commune vous devez vous présenter

avant le 31 décembre. L'inscription est automatique pour les jeunes de 18 ans recensés. En dehors de cette situation, l'inscription sur les listes doit faire l'objet d'une démarche volontaire.

Attention ! Dans tous les cas, vous devez accompagner votre demande du formulaire (Cerfa n°12669*01) et des pièces exigées.

Vous devez vous munir :

- d'une pièce d'identité (valide),
- d'un justificatif de domicile,
- du livret de famille et de la dernière carte électorale le cas échéant.

• Déchetterie

Hiver : (01/10 – 30/03)

Lundi et mercredi : 14h-17h

Samedi : 9h-12h / 14h-17h

Dimanche : 9h-12h.

Été : (01/04 – 30/09)

Lundi et samedi :

9h-12h / 14h-19h

Mercredi et vendredi : 14h-19h

Dimanche : 9h - 12h

• Recensement militaire

Les jeunes gens - garçons et filles - nés en 2002 doivent se faire recenser dès la date anniversaire de leurs 16 ans et au plus tard avant la fin du mois suivant. Se présenter en mairie muni d'une pièce d'identité, d'un justificatif de domicile au nom des parents et du livret de famille.

Formulaire à télécharger sur la page du site internet

<http://www.moussy.fr/vos-demarches>

• Nuisances

Pour rappel, horaires pendant lesquels sont autorisés les travaux engendrant des nuisances



sonores (tontes, bricolage, etc.)

Jours ouvrables :

8 h30 - 12h

14h30 - 19h30

Samedi :

9h - 12h

15h - 19h

Dimanche et jours fériés :

10h - 12h

16h - 19h (uniquement les travaux de jardinage)

Rappel : Le tapage nocturne 22 heures - 7 heures est une infraction passible d'une amende en application de l'article R623-2 du code pénal.

• Nouvelles démarches liées aux permis de conduire et cartes grises

De puis le 15 mai 2017, les guichets usagers de la route (permis de conduire et immatriculation des véhicules) n'accueillent plus de public à la préfecture. Les modalités pour effectuer les démarches sont détaillées sur le site internet de la préfecture val-doise.gouv.fr/

Pour toute information :

www.demarches.interieur.gouv.fr

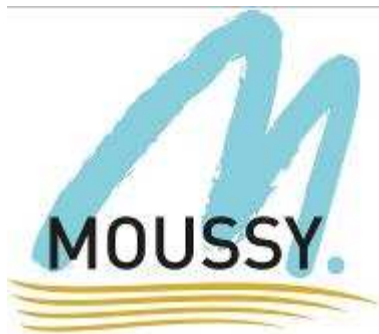


• Soyons citoyens et ramassons les déjections canines !

Les propriétaires de chiens sont nombreux à s'y astreindre, mais certaines personnes négligent encore cette simple civilité. Si tous y étaient attentifs, les bénéfices pour les lieux publics seraient considérables : plus besoin de regarder le sol en permanence ! Le village serait encore plus avenant, charmant et agréable. Et notre agent communal n'aurait plus à vivre de moments délicats lorsqu'il tond ou débroussaille les espaces verts. Pensez-y !

• On ne le répètera jamais suffisamment !





1 place du Prieuré
95640 MOUSSY

■ ■ ■ Plus d'infos, retrouvez-nous
sur le Web !

<http://www.moussy.fr>



Comment nous joindre ?

La mairie est ouverte au public chaque **samedi de 10 heures à midi.**

Mme Catherine Marie VICQ - secrétaire de mairie - vous accueillera.
Le maire reçoit aux heures d'ouvertures de la mairie et/ou sur rendez-vous.

En dehors de ces horaires plusieurs possibilités s'offrent à vous pour nous joindre, merci de :



- ⇒ Laisser un message sur le répondeur au 01 30 27 20 14
- ⇒ Envoyer un fax au 09 72 37 70 17
- ⇒ Envoyer un courriel : mairiemoussy95@free.fr
- ⇒ Déposer un courrier dans la boîte aux lettres de la mairie

Si vous souhaitez être destinataire d'informations concernant notre village, vous pouvez envoyer un message à l'adresse mairiemoussy95@free.fr

Nous vous rajouterons à notre liste de diffusion.

Fêtes de fin d'année - Invitation

Dimanche 17 décembre 2017 - 17 heures

Maison de village



La fête pour l'arbre de Noël se déroulera le dimanche 17 décembre à 17 heures

Petits et grands sont conviés à ce moment festif à la maison de village (mairie).

Le père Noël effectuera la distribution des jouets aux enfants et des colis à l'intention des séniors.

Enfin, pour terminer cet après-midi que nous espérons agréable, il vous sera offert le verre de l'amitié accompagné d'amuse-bouche divers et variés.

Vous êtes toutes et tous les bienvenus.



Moussyt'on a rapporté la somme de 724 €
Ventes de produits : 235 €
Vente viennoiseries : 259,12 €
Dons : 230 €

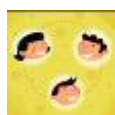


MERCI



**8 ET 9
DECEMBRE
2017**

La crèche installée à l'église par des habitants du village est visitable les samedis et dimanches après-midi jusqu'au 7 janvier.



Cette lettre d'information a été rédigée par la commission communication

